

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE DE FONTOY – 57650

**PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE FONTOY**

**ANNEXE
13 – CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS
TERRESTRES AFFECTEES PAR LE BRUIT**

Approbation du PLU : 13 novembre 2009

Mise à jour par arrêté du Maire du : 2 avril 2014

**CLASSEMENT DES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS TERRESTRES
AFFECTEES PAR LE BRUIT**

Article 13 de la loi n° 92.1444 du 31 décembre 1992
relative à la lutte contre le bruit

PRESCRIPTIONS D'ISOLEMENT ACOUSTIQUE

Arrêté interministériel du 23 juillet 2013 modifiant l'arrêté du 30 mai 1996.

ACTE D'INSTITUTION DU CLASSEMENT

Arrêté préfectoral n° 2014-DDT/OBS-01 du 27 février 2014 relatif au classement sonore des infrastructures de transports terrestres routières (réseau des routes départementales) et à l'isolement acoustique des bâtiments affectés par le bruit sur le territoire du Département de la Moselle

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT TERRESTRES CLASSEES

Nom de l'infrastructure	N° du segment	Délimitation du tronçon	Catégorie	Largeur des secteurs affectés par le bruit
A 30		HAYANGE Ouest à Meurthe Moselle	2	250 mètres
D 59 A		FONTOY à D 59	3 hors aggro. 4 en aggro.	100 mètres 30 mètres
D 952		D 152 D à D 58	4	30 mètres

LIEUX DE CONSULTATION DES ARRETES

- Mairie
- Préfecture
- Sous-Préfecture
- DDT de la Moselle